



Comment bénéficier de l'aide financière du programme « Lait et fruits à l'école » ?

**Atelier d'échanges
Rencontres pro. de la restauration collective
18 octobre 2023**

DEROULE DE L'ATELIER

1/ Présentation du dispositif

2/ Témoignages de 2 structures utilisant le dispositif :

Commune de Mouthiers-sur-Boëme (16)

Lycée Cabanis à Brive-la-gaillarde (19)

3/ Questions des participants



PRÉSENTATION : Principe et objectifs

Le programme **Lait & Fruits à l'école** est une aide européenne octroyée trimestriellement aux établissements scolaires (de la maternelle au lycée) qui mettent en place des distributions de fruits, légumes, lait et produits laitiers aux élèves.



L'objectif est de promouvoir des comportements alimentaires plus sains (consommation de **fruits et légumes**, de **lait et de produits laitiers**, lutte contre l'obésité), et faire connaître aux élèves les filières et produits agricoles, en particulier sous signe de qualité (SIQO : Sous signes d'identification de la qualité et de l'origine).

En parallèle, il permet de limiter le surcoût des produits SIQO servis le midi.



PRÉSENTATION : Les étapes de l'aide

Le programme se divise en trois étapes distinctes :

1

DEMANDE D'AGRÉMENT

- **Obligatoire** pour être éligible à l'aide
- 1 par année scolaire
- Doit être faite avant une date limite identifiée par FAM

2

DISTRIBUTIONS

- 3 périodes de distribution : Août à Décembre(1) – Janvier à Avril(2) – Avril à Juillet(3)
- 7 forfaits disponibles
- Nombre de distributions plafonné au nombre de jours de classe sur la période

3

DEMANDE DE PAIEMENT

- Jusqu'à 3 par année scolaire
- À déposer dans les trois mois suivant la fin de la période de distribution



Les déclinaisons

Quand ?	Qui ?	Quoi ?
<p>MATIN <i>À l'arrivée des élèves</i></p>	<p>Uniquement les élèves : → Des établissements secondaires d'Outremer → Des collèges REP/REP+ de métropole</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Fruits et légumes frais, ✓ Lait liquide nature, ✓ Yaourts, fromages blancs et petits suisses naturels ✓ Fromage <p>Conventionnel ou SIQO (Bio, AOC, AOP, IGP, LR)</p>
<p>MIDI <i>Durant le déjeuner</i></p>	<p>Tous les élèves de la maternelle à la terminale</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Fruits et légumes frais BIO et SIQO, ✓ Lait liquide nature BIO, ✓ Yaourts BIO, fromages blancs et petits suisses naturels BIO ✓ Fromage BIO et SIQO <p>Uniquement les produits Bio, AOC, AOP, IGP, LR</p>
<p>GOÛTER <i>À la fin du temps scolaire</i></p>	<p>Tous les élèves de la maternelle à la terminale</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Fruits et légumes frais, ✓ Lait liquide nature, ✓ Yaourts, fromages blancs et petits suisses naturels ✓ Fromage <p>Conventionnel ou SIQO (Bio, AOC, AOP, IGP, LR)</p>



Les produits éligibles : Les SIQO

Les Signes officiels d'Identification de la Qualité et de l'Origine ou SIQO

Les SIQO certifient l'exigence et le savoir-faire des producteurs. Ils garantissent aux consommateurs des produits de qualité, répondant à des conditions précises, et régulièrement contrôlés.

Ces signes peuvent reconnaître une qualité liée à :

- L'environnement, pour la certification Agriculture Biologique
- L'origine, pour les IGP, AOC, AOP
- Une recette traditionnelle, pour les STG
- Des caractéristiques spécifiques supérieures, pour le Label Rouge



Pour plus d'informations :

- [La carte des SIQO de Nouvelle-Aquitaine ici !](#) (actualisation : juin 2023)
- [La plaquette informative ici !](#)
- [Le site de l'Institut National des Appellations et de l'Origine \(INAO\) ici !](#)



Les produits éligibles : quelles familles ?

Les produits éligibles à l'aide du programme « Laits et Fruits à l'école » doivent :

- Faire partie de la famille des **fruits et légumes** frais ou des **produits laitiers**
- Correspondre aux attentes d'un des sept forfaits
- Être porteur, selon la déclinaison choisie, d'un SIQO
- **Être distribué par un fournisseur référencé par France Agrimer**

Les forfaits pour l'année scolaire 22-23 étaient :

- | | |
|---|--|
| 1 | Légumes frais |
| 2 | Fruits frais |
| 3 | Fruits prédécoupés et emballés |
| 5 | Lait liquide |
| 6 | Yaourt nature |
| 7 | Fromage blanc et petit-suisse nature |
| 8 | Autres fromages <i>(fromages de vache, chèvre ou brebis)</i> |



Les fruits & légumes

- **Toutes les variétés de fruits et de légumes, achetés frais (entiers ou prédécoupés – 1^{ère} et 4^{ème} gamme)**
- ***Non éligibles : Les pommes de terres et autres féculents, les légumineuses, les fruits à coques***
- Distribués en l'état
ou Transformés sur place (cuits, découpés, pressés sous forme de purée ou de jus)
à condition qu'aucun sucre, matière grasse, sel ou édulcorant n'ait été ajouté dans le processus d'élaboration de ces produits
- **Les produits doivent être distribués nature**

Pour les fruits :

- Frais (entiers ou coupés) → OK
- Transformés sur place (ex: purées de fruits) → OK si mention « purée de fruit fait maison » sur menu
- /!\ Les fruits ne doivent pas être servis face à un autre choix de dessert sucré (ex: beignet VS pomme)

Pour les légumes :

- Crudités sans sauce + assaisonnement à côté → OK
- **Crudités type « Salade coleslaw » → NON**
- Légumes plat chaud → OK uniquement si vapeur



Les produits laitiers

Issus de lait de vache, de brebis, de chèvre ou d'un mélange des ces laits, sous forme de :

- Lait liquide nature
- Yaourt nature
- Fromage
- Fromage blanc ou petit-suisse nature

Distribués et consommés en l'état

Sans ajout de sucre, matière grasse, sel ou d'édulcorant

Les produits doivent être distribués nature.

Ex: Yaourt nature bio + buchettes de sucre à côté → OK

Yaourt nature sucré ou aux fruits → NON

- Le fromage peut être à la coupe ou en portion.
- *Ne sont pas éligibles : Les fromages avec ajout (type ail et fines herbes), le lait dé lactosé, les laits fermentés.*



Les distributions : l'organisation



Organiser les distributions

→ **Pour Qui ?** Les élèves de la maternelle à la terminale.

→ **Quand distribuer ?**

- Pendant le repas du midi, les jours de classe.
- L'après-midi, à la fin des temps scolaires.

→ **À quelle fréquence ?**

Le nombre de distributions par type de produit est laissé libre (pas de minimum) mais est plafonné au nombre de jours de classe sur la période.

Ex : Pour la première période 22-23 (septembre-décembre), il était possible de réaliser jusqu'à 79 distributions de Fruits & Légumes et autant de distributions pour les Produits Laitiers.

→ **Quels produits distribuer ?**

- Le midi : Uniquement des produits sous SIQO (AB, AOC, AOP, IGP, STG, LR).
- Au goûter : Des produits sous SIQO ou conventionnels sans mention.



Les distributions : la preuve

- Pour les distributions du **goûter** : Les distributions doivent être notées dans un relevé de distribution (disponible ici)
- Pour le **midi**, les **produits éligibles doivent être identifiés sur les menus avec la mention obligatoire**. Si le produit n'est pas identifié, il ne sera pas comptabilisé.

Les identifications possibles sont :

- Les logos officiels du programme (disponibles ici !)
- Une mention sous le produit « Aide UE à destination des écoles »
- Une astérisque ramenant à la légende « Aide UE à destination des écoles »
- Attention, ne pas écrire à la main !

Attention ! Il ne faut pas utiliser le logo FranceAgriMer !



Prouver la mise en place des distributions



Les distributions : l'information



**Programme
de l'Union
européenne
à destination des
écoles**

Notre établissement scolaire participe au programme de l'Union européenne à destination des écoles, mis en œuvre avec le soutien financier de l'Union européenne.



Informers le public

→ Une affiche A3 doit être placée à l'entrée de l'établissement afin d'informer les élèves et leurs parents de la participation de l'établissement au programme.

Plusieurs modèles d'affiches sont disponibles [ici](#), et sur le site FranceAgriMer.

Education à l'alimentation : il n'y a plus de mesure éducative obligatoire à mettre en place, ce qui est prévu dans les programmes est jugé suffisant.



La demande de paiement (en fin de période)

Le montant de l'aide demandée doit être au minimum de 400 €.

La demande se fait à l'aide d'un formulaire commun quels que soient les types de produits distribués (fruits, légumes, lait et produits laitiers).

La demande d'aide se compose :

- ✓ D'un *formulaire* à remplir en ligne (nombre d'élèves bénéficiaires réel, nombre de distributions de chaque forfait, ...)
- ✓ Des *menus* de la période portant la mention « Aide UE à destination des écoles » si déclinaison du midi choisie, et des relevés de distribution si déclinaison matin/goûter choisie
- ✓ Des *récapitulatifs* de livraison des fournisseurs

Veiller à **respecter les dates de dépôt** de la demande pour la période souhaiter pour ne pas risquer de perdre une partie de la subvention !

→ **Le paiement de l'aide** : il est effectué par France Agrimer dans les 3 mois suivant la demande de paiement (sur le RIB indiqué lors de l'inscription).



La demande de paiement

→ Comment connaître le montant de l'aide ?

Le calcul de l'aide prend en compte :

- Le nombre de distributions effectuées (ex: 15 distributions de pommes bio)
- Le montant du forfait correspondant
- Le nombre d'élèves bénéficiaires → **Ne pas surévaluer, faire une moyenne réelle**
- La portion moyenne distribuée → **Ne pas surévaluer**

Si la portion moyenne distribuée est inférieure à celle recommandée, vous pouvez la modifier dans la demande de paiement. Le montant de l'aide sera alors calculé avec un taux réduit.

Si la portion moyenne distribuée est supérieure à celle recommandée, le montant de l'aide ne sera pas supérieur, les portions étant plafonnées.



Calculer le montant de l'aide

Par exemple, le midi :

Distribution de fruits bio : le montant d'aide est de 12 cts par portion de 100g, ou encore de 1,25 € par kg (à comparer au prix d'achat pour voir le taux d'aide)

*20 distributions de 100g (0,100kg) de Fruits BIO (forfait à 1,25€/kg) à 200 élèves pendant la période 1
Le montant de l'aide potentielle est de : 20 distributions X 0,100kg X 1,25€/kg X 200 élèves = 500 €
OK, le seuil de 400€ de demande d'aide minimale est dépassé.*

Attention, le récapitulatif des livraisons doit faire apparaître au minimum 400kg de Fruits BIO commandés sur la période

20 distributions X 0,100kg X 200 élèves = 400 kg

Si on prend le même exemple avec 100 élèves, le montant d'aide sera de 250 €. Cette demande ne sera valable que si d'autres forfaits sont proposés sur la période afin d'atteindre les 400 € minimum.



Calculer le montant de l'aide

Par exemple, le midi :

Distribution de fromages AOP : le montant d'aide est de 20 cts par portion de 30g, ou encore de 6,52 € par kg

20 distributions de 30g (0,03kg) de fromage AOP (forfait à 6,52€/kg) à 200 élèves pendant la période 3

Le montant de l'aide potentielle est de : $20 \text{ distributions} \times 0,03 \text{ kg} \times 6,52\text{€/kg} \times 200 \text{ élèves} = \underline{782,4 \text{ €}}$

Attention, le récapitulatif des livraisons doit faire apparaître au minimum 120kg de fromages AOP commandés sur la période

$20 \text{ distributions} \times 0,030\text{kg} \times 200 \text{ élèves} = \underline{120\text{kg}}$

Cas pratique : en reprenant le total des bons de livraisons, la commune réalise que seul 100 kg de fromage ont été commandés. Pourtant le nombre de 200 bénéficiaires est bien une moyenne réelle. Il est possible que certains élèves n'aient pas consommé de fromage, ce qui fait baisser la moyenne.

Il y a eu une consommation de fromage inférieure à 30g, plutôt de l'ordre de 25g par personne.

La commune peut modifier la portion de fromage dans le formulaire : mettre 25g au lieu de 30g.

Le montant de l'aide potentielle est de 680 € (données approximatives)



Calculer le montant de l'aide

Le simulateur d'aide

Vous voulez connaître le montant de l'aide à laquelle vous pouvez prétendre ?

Utilisez le simulateur de calcul [disponible ici !](#)

Année scolaire : 2022/2023

Simulateur pour le calcul du montant de l'aide Déclinaison MIDI Lait & Fruits à l'école

Tableau pour tous les demandeurs d'aide de France Métropolitaine

Période :

Zone de vacances scolaires :

Nombre d'élèves bénéficiaires :

Nombre de distributions maximum : *Si distributions de fruits et légumes*

Nombre de distributions maximum : *Si distributions de lait et produits laitiers*

Veuillez remplir l'ensemble des champs encadrés en rouge pour connaître le montant d'aide potentielle.

Nouveauté : vous pouvez déclarer une portion moyenne inférieure à la portion recommandée.

Fruits/légumes	N°	Libellé	(P) : Portion (en kg)	Nombre de distributions	Forfait par portion (€/portion)	Montant aide potentielle
	1	Légume frais	0,1	10	0,18	1 062,00
	2	Fruits frais	0,1	20	0,14	1 692,00
	3	Fruit frais découpé et emballé	0,1	0	0,27	0,00
TOTAL			30		2 754,00	

Lait/produits laitiers	N°	Libellé	(P) : Portion (en kg)	Nombre de distributions	Forfait par portion (€/portion)	Montant aide potentielle
	5	Lait liquide nature	0,125	0	0,15	0,00
	6	Yaourt nature	0,125	10	0,14	862,50
	7	Fromages blancs / petits suisses	0,06	10	0,12	694,80
	8	Autres fromages	0,03	20	0,18	2 185,20
TOTAL			40		3 742,50	

Montant total de l'aide potentielle **6 496,50 €**



Témoignage de Mouthiers-sur-Boëme

- ✓ Commune avec une restauration scolaire (école) : 200 repas / jour
- ✓ Coût matière : 1,90 €
- ✓ Demande l'aide depuis plusieurs années
- ✓ Déclinaison du midi (produits SIQO) : fruits bio, légumes bio, fromages bio ou AOP
- ✓ Simplification du dispositif
- ✓ 3000 euros d'aide environ pour 2022-2023 (sur un budget de 55 000 euros)



RESTAURANT SCOLAIRE DE MOUTHIER SUR BOEME



Menus du 03 janvier au 3 février 2023



	<p>lundi 9 janvier pomelos blanquette de poisson semoule </p> <p>★ yaourt </p>	<p>lundi 16 janvier jambon cru - cornichons parmentier de bœuf (VBF) gratiné salade</p> <p>★ pomme </p>	<p>lundi 23 janvier accras de morue petit salé lentilles ★ fromage de chèvre fruit</p>	<p>lundi 30 janvier ★ taboulé de chou fleur aiguillette de colin - citron purée de pois cassés </p> <p>★ verre de lait </p>
<p>mardi 3 janvier velouté de chou fleur légumes sautés boulgour et pois chiches saint moret fruit</p>	<p>mardi 10 janvier potage C---/C----- rôti de porc chou braisé ★ munster AOP ★ poire conférence </p>	<p>mardi 17 janvier radis noir œuf florentine (œuf) petit suisse sucré biscuit</p>	<p>mardi 24 janvier betterave, épinards, fêta gratin de poisson ★ fondue de poireaux ★ fromage blanc </p>	<p>mardi 31 janvier velouté tomate- céleri sauté de veau a chorizo ★ patate douce, panais ★ camembert fruit</p>
<p>mercredi 4 janvier potage tomate -lentilles corail rôti de veau duo haricot verts -haricot beurre fromage fruit</p>	<p>mercredi 11 janvier toast chèvre - salade gratin de poisson et pomme de terre crumble aux pommes </p>	<p>mercredi 18 janvier bouillon vermicelles poulet salsifis fromage galette des rois</p>	<p>mercredi 25 janvier salade d'haricots verts œufs brouillés julienne de légumes fromage fruit</p>	<p>mercredi 1^{er} février carottes râpées pâtes bolognaise et fromage râpé compote</p>
<p>jeudi 5 janvier endives, fromage, noix poisson du marché ★ écrasé de courge- carottes </p>	<p>jeudi 12 janvier blé et lentilles rôti de bœuf ★ champignons persillés ★ cantal AOP ★ kiwi </p>	<p>jeudi 19 janvier ★ potage Courge butternut ★ blanquette de veau ★ carottes ★ camembert fruit</p>	<p>jeudi 26 janvier </p>	<p>jeudi 2 février champignons vinaigrette ★ yaourt </p>
<p>vendredi 06 janvier ★ chou blanc émincé ragoût d'agneau (UE) pomme de terre liégeois chocolat</p>	<p>vendredi 13 janvier croc and red pâtes mexicaines crème anglaise-poire chocolat</p>	<p>vendredi 20 janvier chou rouge vinaigre framboise poisson du marché risotto crème dessert </p>	<p>vendredi 27 janvier potage de légumes quiche flamande ★ tome de brebis AOP fruit</p>	<p>vendredi 3 février salade, fromage, croûtons poulet haricots plats fourme d'ambert AOP/tomme de ★ Savoie IGP pâtisserie </p>



issu de l'agriculture biologique
origine Charente
origine Nouvelle Aquitaine

Le personnel de la caisse des écoles vous présente ses
meilleurs voeux pour 2023

★ fait maison
aide de l'Union Européenne à destination des écoles

Témoignage du Lycée de Cabanis

- ✓ Lycée avec une restauration : 880 repas / jour
- ✓ Demande l'aide seulement depuis l'an dernier (peu de recul)
- ✓ Déclinaison du midi (produits SIQO) : fromages bio ou AOP
- ✓ Expérimentation → pour faire un retour aux adhérents du Groupement de commande
- ✓ Simulation → subvention qui couvrirait 44% du coût global de l'achat des fromages sur cette période



1 Mise en place du programme sur l'établissement de Cabanis

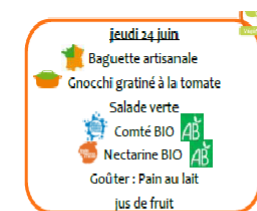
Définir son projet

Au Lycée Cabanis, nous avons opté pour :

- La période 3 (Mi-avril – fin Août)
- les repas du midi
- les collégiens et lycéens
- le fromage AOP/AOC uniquement
- les fournisseurs des marchés (référéncés)
- 1 à 2 jours par semaine

Affichage & logos Obligatoire

- Affiche placée de manière permanente à un endroit clairement visible (Format A3)
- Logos présent sur les produits concernés au niveau des menus



Fruits, légumes et produits laitiers subventionnés dans le cadre du programme de l'Union Européenne à destination des écoles

2 Quels impacts sur les services ?

Sur le service de Gestion :

- Remplir une demande d'agrément chaque année
- Cibler les fournisseurs et déterminer la liste des produits éligibles
- Informer par voie d'affichage les parents et les élèves
- Rédiger le menu selon les contraintes du programme (format PDF) ►
- Créer un dossier de synthèse des menus par période *
- Faire un suivi des distributions avec les différents forfaits ►
- Récupérer le relevé des livraisons effectuées par chaque fournisseur à la fin de chaque période * ►
- Remplir la demande de paiement à la fin de chaque période

* Documents nécessaires lors de la demande de paiement

Lait et Fruits à l'école

2 Quels impacts sur les services ?

Sur le service de Cuisine :

- Etablir des menus adaptés (déjà fait)
 - Présenter les produits bruts SIQO (ex : yaourt nature – mettre le sucre plus loin) et pas de produits concurrentiels
- Faire des commandes chez les fournisseurs agrémentés
 - Les quantités commandées doivent couvrir l'intégralité d'un service
 - Commande spécifique « programme lait & fruit à l'école »
- Respecter l'engagement de distribution des produits SIQO les jours prévus dans le menu.

3 Demande de paiement

Compléter le formulaire sur le portail : <https://portailweb.franceagrimer.fr/portail/>



Elle s'effectue en fin de période
selon le calendrier défini dans le
programme

Nous devons fournir les éléments suivants :

- Les effectifs moyens / le nb de distributions par forfait (**obligatoire**)
- La quantité totale distribuée qui doit être en corrélation avec le poids de la portion moyenne (**obligatoire**)
- Les récapitulatifs fournis par les fournisseurs (**obligatoire**)
- Les menus en pdf des semaines de distribution (**obligatoire**)
- Eventuellement d'autres pièces que nous jugeons nécessaires

Ci-joint le récapitulatif de la demande ►

3 Bilan

A la fin de la période, nous avons déclaré une moyenne des effectifs sur l'ensemble des 13 jours de distribution de 883 élèves.

La quantité totale de fromages commandés en kg était de 268,025.

La formule FranceAgrimer est la suivante :

Nb distributions * portion * moyenne effectifs * forfait de 6,07€ kg

13 distributions * 30gr * 883 élèves = 334,37kg

En comparant avec notre quantité de fromages commandés, nous avons un différentiel de 76,345 kg.

Afin de réajuster, nous avons modifié la portion et nous l'avons porté à 23gr afin de coller à nos achats.

Forfait	Subv F.Agrimer	Coût Fromages	% participation
8	1 602,58 €	3 647,91 €	44%



Avez-vous des questions, des remarques ?

Vous avez la parole



Merci de votre attention !



Slides Annexes (si besoin)



Annexe 1

Modèle de récapitulatif fournisseur

Ce modèle de récapitulatif fournisseur est donné à titre d'exemple. Les fournisseurs des demandeurs d'aide doivent compléter ce document et y apposer leur cachet ou fournir un récapitulatif similaire sur papier à en-tête et/ou avec leur cachet. Les données complétées en gris clair sont des exemples.

Un récapitulatif de ce type doit impérativement être joint à la demande d'aide, les B/L et factures ne sont pas pris en compte.

Identité du fournisseur (*Raison sociale, adresse, n° SIRET*) : Cachet commercial du fournisseur ou papier à entête

Destinataire de livraison (*le nom du destinataire de livraison doit correspondre à celui du demandeur d'aide qui apparaît sur la demande d'aide ou à celui des établissements scolaires bénéficiaires*)

Dénomination de vente du produit livré	Nature du produit : BIO, AOP, AOC, IGP, LABEL ROUGE ou CONVENTIONNEL ¹	N° Forfait	Date livraison	Référence du bordereau de livraison	Quantité livrée	Unité kg ou litres
<i>Exemple : pommes</i>	BIO	2	10/09/2021	24658254789	10	kg
<i>Exemple : bananes</i>	BIO	2	12/09/2021	24658254796	8.5	kg
Sous totaux par forfait		2			18.5	kg

Cachet commercial du fournisseur :

- Un papier à en-tête ou un cachet commercial
- Le destinataire de livraison
- La dénomination des produits avec mention de la qualité
- Les dates de livraison
- La référence des bons de livraison ou de la facture
- La quantité en kilo (kg) et les sous-totaux par forfait

Fournisseur X
Adresse du siège social

Etablissement Y

période : 03 janvier-15 avril 2022

Dénomination de vente du produit livré	Qualité du produit (BIO, AOP, AOC, IGP, STG, label rouge)	N° Forfait	Date livraison	Référence du bordereau de livraison	Quantité livrée	Unité kg ou litres
Clémentine	Bio	2	05/01/2022	20610	6	kg
Clémentine	Bio	2	07/01/2022	20611	54	kg
Banane Cavendish	Bio	2	11/01/2022	20612	55,5	kg
Orange Naveline	Bio	2	11/01/2022	20612	40	kg
Banane Cavendish	Bio	2	18/01/2022	21094	18,5	kg
Banane Cavendish	Bio	2	21/01/2022	21362	37	kg
Orange	Bio	2	21/01/2022	21362	20	kg
Mandarine	Bio	2	26/01/2022	21363	60	kg
Orange	Bio	2	30/03/2022	23378	50	kg
SOUS TOTAL					341	kg
Ananas	Bio	3	19/01/2022	21095	48	kg
Ananas	Bio	3	02/02/2022	21558	36	kg
Ananas	Bio	3	02/03/2022	22259	12	kg
Ananas	Bio	3	04/03/2022	22259	96	kg
Ananas	Bio	3	16/03/2022	22814	72	kg
SOUS TOTAL					264	kg

 Cachet / Tampon



Année scolaire 2020/2021

Relevé de distribution pour la Déclinaison Matinale ou la Déclinaison Goûter

Déclinaison matinale Déclinaison goûter

Période de distribution :

Nom de l'établissement scolaire :

N° UAI ou de SIRET de l'établissement :

Nombre d'élèves bénéficiaires dans l'établissement :

Précision sur le groupe d'élèves bénéficiaires (classes etc.) :

N° de la semaine	Date de distribution	Produit(s) distribué(s)	Commentaires